

WORKING PAPER

Economie sociale

Europe sociale
et
mondialisation

Novembre 2008

par MAUD CANDELA


Solidarité
Think Tank européen
Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.eu

www.pouglasolidarite.eu

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004

Introduction

Depuis la période des 30 glorieuses, qui suivirent la fin de la deuxième guerre mondiale, les modèles de développement économique et l'approche en matière sociale ont beaucoup évolué en Europe. En effet, pendant cette période de croissance très dynamique, les entreprises mirent en place un certain nombre de dispositifs contribuant au progrès social, sur le modèle fordiste, qui faisait de l'amélioration du niveau de vie des ménages un moteur de la consommation et donc de la croissance. Cependant, en réaction à la crise des années 1970, une volonté de changement apparut, qui s'accompagna d'une remise en cause de ce modèle et d'une réorganisation du travail. Avec la montée du chômage, on assista au développement du travail précaire et du phénomène des travailleurs pauvres. Un certain nombre d'entraves aux entreprises furent levées, à travers une tendance généralisée à la libéralisation. Ainsi, si dans les années d'après-guerre les entreprises étaient généralement considérées comme moteurs du progrès social, ce n'est plus le cas aujourd'hui, d'autant plus dans le contexte d'une mondialisation accrue, qui entraîne la mise en concurrence des sociétés.

De plus, si dans ces années d'après guerre les populations pensaient que leurs enfants auraient une vie meilleure que la leur, c'est de moins en moins le cas aujourd'hui, ce qui montre bien les inquiétudes des citoyens envers les perspectives du modèle social européen, notamment du fait de la montée du chômage et de la crise des systèmes de santé et de retraite, dans une Europe vieillissante. Il apparaît en effet que l'Europe sociale est menacée par la libéralisation et l'extension de la concurrence, du fait de l'absence de politique sociale européenne concertée et d'action politique réelle. En particulier, les derniers arrêts de la Cour de Justice des Communautés Européennes (Rüffert, Laval, Viking) ravivent ces inquiétudes et confortent les citoyens dans l'idée que la concurrence est le dieu tout puissant de l'Europe, qui s'impose aussi en matière sociale, quitte à encourager les pratiques de dumping social¹. D'une manière plus globale, les enjeux auxquels est confrontée l'Europe, s'ils lui sont en partie internes, sont également largement influencés

¹ Pour en savoir plus sur les affaires Laval, Rüffert et Viking, vous pouvez consulter le dossier fait par Notre Europe : <http://www.notre-europe.eu/fr/axes/competition-cooperation-solidarite/travaux/publication/debat-viking-laval-rueffert-libertes-economiques-versus-droits-sociaux-fondamentaux-ou-se-situe-l/>

par la situation mondiale, du fait du phénomène de mondialisation. Contrairement à certaines idées reçues, il est aujourd'hui clair que la croissance n'entraîne pas de manière mathématique une baisse de la pauvreté², dans la mesure où ses bénéfices ne sont pas répartis équitablement.

A partir de ces éléments, il semble donc que l'on ne peut faire l'économie d'une puissance publique active dans la lutte contre les inégalités. Cependant, plusieurs visions existent à l'heure actuelle : d'une part, celle prônée par la Commission européenne, qui oscille entre une approche libérale et une approche libérale-sociale et d'autre part, celle défendue par les acteurs de l'économie sociale, comme nous allons le voir.

I / L'impact social de la mondialisation dans l'Union Européenne

D'après une étude réalisée pour la Commission européenne et présentée lors de la conférence « Une Europe sociale prête pour la mondialisation » le 16 avril 2008 à Bruxelles, il apparaît que depuis 40 ans, la mondialisation n'a cessé de s'étendre, avec de nombreux impacts sur l'Union Européenne (UE). D'une part, en ce qui concerne l'emploi, la concurrence avec le reste du monde s'est largement développée. À cela s'ajoute une évolution radicale des compétences requises, ce qui a eu pour conséquence un large développement de la précarité de l'emploi mais aussi une augmentation des inégalités et du nombre de personnes exclues. Par ailleurs, dans le même temps, le coût des communications a baissé de manière spectaculaire, de même que les coûts de transport ne ralentissent plus les échanges.

1) Des bénéfices économiques...

Si l'on s'en tient à l'approche libérale de la mondialisation, ces évolutions ont été jusqu'ici source d'un certain nombre de bénéfices, comme une meilleure répartition du travail, qui permet une plus grande productivité ; une baisse générale des prix, favorisée par le développement de la concurrence, ainsi qu'une diffusion plus large des technologies, avec de meilleures possibilités d'investissement et l'émergence de nouveaux marchés de

² Voir le Workink paper « L'impact de la croissance sur la pauvreté et l'inégalité : l'importance des choix politiques », mai 2008, disponible sur notre site web www.pourlasolidarite.be ou sur simple demande

consommation. Enfin, en matière d'emploi, les migrations ont un rôle positif dans le contexte d'une Europe vieillissante, permettant d'élargir les potentialités du marché du travail et de compenser le déficit de main d'œuvre.

2) ...mais dont le coût social est élevé...

Cependant, la mondialisation a également un coût pour l'UE, particulièrement en matière sociale. En effet, la concurrence accrue entre les sociétés favorise les pratiques de dumping social et de compétition fiscale, tirant les systèmes de protection sociale vers le bas. Au niveau européen, les élargissements de 2004 et 2007 ont fait apparaître de nouvelles inquiétudes, du fait des grandes différences de salaire, à quoi s'est ajoutée la libéralisation du secteur des services, qui accroît encore les tensions entre travailleurs des différents pays européens. De plus, ce sont les personnes les moins qualifiées qui sont les plus fragilisées sur le marché de l'emploi et les plus touchées par le chômage. Le nombre de pauvres a augmenté, du fait de l'augmentation des prix de la nourriture et de l'énergie, aggravée par les phénomènes spéculatifs, ce qui entraîne une sollicitation plus grande des banques alimentaires. Les bénéfices de la mondialisation sont inégalement répartis, la rémunération du travail ayant diminué par rapport à celle du capital, donnant lieu à l'émergence d'une nouvelle catégorie de travailleurs, les travailleurs pauvres. A ce sujet, il est d'ailleurs symptomatique de voir que des campagnes en faveur du travail décent ont été lancées au début des années 2000. De plus, des disparités régionales importantes se sont développées et des tensions fortes apparaissent face aux migrations. Par exemple, au Danemark, le taux d'emploi des migrants est de 2/3 de celui du reste de la population. En ce qui concerne les inégalités, on observe globalement un accroissement, avec des différences importantes d'une région à l'autre. Dans le même temps, le rôle des États est en baisse, le poids des impératifs économiques prenant le pas sur les choix politiques et sociétaux.

3) ... et différemment perçu

Face à ce constat, d'après Frédéric et Jean Lapeyre, respectivement Président de l'école doctorale en Études du développement de la Communauté française de Belgique et expert national détaché au Comité Économique et Social Européen, trois types d'approches peuvent être développées : en effet, un choix peut être fait entre une approche soit

répressive et sécuritaire, soit redistributive à l'égard des perdants du système, soit intégratrice.

D'une manière générale, les conclusions de l'étude de la Commission montrent qu'elle a choisi la deuxième approche : elle estime en effet que globalement, la mondialisation crée davantage d'opportunités que de menaces, mais que le système génère d'inévitables perdants, pour qui elle a créé un certain nombre d'outils d'appui. En particulier, le fonds d'ajustement à la mondialisation vient en aide aux travailleurs qui perdent leur emploi suite à des modifications de la structure du commerce mondial. Si ce type d'aide a le mérite d'exister, il reste un simple sparadrap face aux conséquences sociales de la mondialisation. Du point de vue du modèle social européen, elle considère que l'idée selon laquelle il serait menacé est fautive, même s'il est clair que des adaptations sont nécessaires et qu'elles auront un coût, qui pourra être compensé par les bénéfices sur le long terme. Pour adapter au mieux les systèmes et les populations et renforcer la cohésion sociale, il est nécessaire d'investir dans les politiques d'éducation, de développer de nouvelles manières de travailler, comme la flexicurité ou encore de revoir les modes de gouvernance. D'une manière générale, du fait de l'imbrication des politiques, il est important d'éviter une trop grande segmentation, en favorisant plutôt leur coordination et en prenant en compte les effets de la mondialisation à tous les niveaux. De la même manière, les politiques sociales doivent être adaptées au nouveau contexte.

Cependant, une autre approche est possible, davantage intégratrice, à savoir celle défendue par les acteurs de l'économie sociale et en particulier par Frédéric et Jean Lapeyre : si le choix est fait en faveur de cette dernière, il est important de se demander si de nouveaux modes de régulation peuvent émerger et quelles médiations sociales peuvent être développées pour une répartition des revenus à nouveau solidaire. Plusieurs réponses sont possibles au niveau européen :

- Tout d'abord, il est incontournable de réhabiliter le rôle de l'État et des pouvoirs publics dans une stratégie européenne et mondiale ;
- Ensuite, il est nécessaire de décentraliser l'action, en agissant sur les lieux de l'exclusion, pour des politiques de proximité. Pour cela, il peut être judicieux de

s'appuyer sur et de valoriser l'économie sociale, pour ensuite créer des passerelles permettant la réintégration des exclus dans le système économique général ;

- Par ailleurs, au niveau du cadre législatif, différents droits doivent être garantis, en particulier le revenu minimum, le droit d'opposition sur le logement et l'accès aux besoins essentiels. Au niveau européen, si la MOC (Méthode Ouverte de Coordination)³ est un instrument positif, il reste insuffisant et devrait être accompagné de réelles actions ;
- Si l'on se penche sur le cadre contractuel, des efforts sont à faire du côté syndical. En particulier, pour agir de manière préventive, l'initiative en faveur de la révision de la directive européenne sur les comités d'entreprise européens est positive, d'autant qu'elle repose sur un accord préalable des partenaires sociaux ;
- Enfin, en ce qui concerne le cadre incitatif, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) n'est pas un outil suffisant, le risque étant qu'il soit issu de la volonté seule de l'employeur, ramenant les normes au minimum et se substituant au dialogue social. Ce ne peut être un bon outil que s'il est accompagné d'un cadre complémentaire qui permette le développement des droits dans l'entreprise.

Ainsi, pour que les bénéfices de la mondialisation ne soient pas évincés par ses effets négatifs, il est aujourd'hui nécessaire de revaloriser l'action politique et le rôle de la puissance publique, garante de l'intérêt général et de la cohésion sociale, en agissant à la fois au niveau local, pour être en phase avec les enjeux de terrain et au niveau européen, pour accélérer l'intégration et éviter les phénomènes de dumping social et fiscal. Au niveau des différents États membres de l'Union européenne, tous ne se positionnent pas de la même manière face à ces enjeux, d'où l'intérêt de comparer quelques pratiques, pour ensuite aborder l'approche au niveau européen.

³ Voir plus bas et de manière plus détaillée dans le Working paper « La politique belge et européenne en matière d'inclusion sociale », avril 2008, disponible sur notre site web www.pourlasolidarite.be ou sur simple demande

II / Vers de meilleures politiques au niveau national et international : comment se préparer à la mondialisation ?

1) L'exemple finlandais, ou comment envisager la mondialisation sans crainte

Si l'on prend pour exemple l'expérience finlandaise, qui est une réelle réussite, il apparaît que le modèle nordique a été et est encore capable de se réformer, pour garantir une protection sociale universelle tout en s'adaptant aux effets de la mondialisation. Ce système repose sur trois éléments :

- une responsabilité décentralisée en matière de services sociaux et de santé,
- une coopération étroite des pouvoirs publics avec les ONG, à travers l'appui des activités de ces dernières,
- l'organisation d'un système de retraite obligatoire couvrant l'ensemble de la population, avec une forte collaboration entre les secteurs public et privé.

En matière d'emploi par exemple, la coopération avec les partenaires sociaux a permis d'augmenter le taux d'emploi des personnes âgées. D'une manière plus générale, cette coopération entre employeurs et travailleurs est un gage de bon fonctionnement des réformes, de même que la coopération entre les pouvoirs publics et les ONG, dans la mesure où lorsque la population comprend les réformes, elles ne sont plus autant source d'appréhension. De plus, cela permet une participation active plutôt qu'une confrontation passive. Ainsi, le système est aujourd'hui capable de se réformer en continu, pour s'adapter aux évolutions, de manière à ce qu'il puisse rester efficace. De gros investissements sont faits dans l'éducation et la recherche, mais également dans la protection sociale et la santé, à travers des politiques qui conçoivent le bien-être comme devant être pris en compte de manière transversale. L'investissement dans des dépenses sociales élevées et universelles est considéré comme un investissement pour l'avenir, qui favorise l'emploi. En particulier, une telle politique favorise le taux d'emploi des femmes sans que cela ait un impact négatif sur la fertilité des ménages. Cependant, si ces différents éléments améliorent la situation des personnes les plus démunies, l'évolution reste tout de même relativement lente.

2) L'exemple français, ou de la difficulté à aborder la mondialisation sereinement

La France est considérée dans un certain nombre de domaines comme un mauvais élève de l'Europe. C'est un des pays dans lesquels les inquiétudes et critiques face à la mondialisation sont le plus importantes, alors que paradoxalement, il est plutôt bien classé au niveau mondial.

Pour améliorer la situation, différentes réformes ont été lancées, qui créent des résistances nettement plus fortes qu'en Finlande. En matière d'emploi par exemple, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) a fusionné avec le centre de paiement des indemnités pour les chômeurs, pour que la gestion soit assurée à la fois par l'État et les partenaires sociaux. De plus, les droits à formation ont été capitalisés et une réforme des universités est en cours, pour développer la recherche et améliorer leur gouvernance.

3) L'exemple polonais, ou comment rattraper le retard face aux anciens États membres de l'UE

Ces 20 dernières années, la Pologne s'est largement ouverte sur le monde, avec des effets à la fois positifs et négatifs. La mise en place d'institutions et de réformes pendant le processus d'adhésion à l'UE a eu un effet positif. De plus, l'espérance de vie a augmenté, de même que le nombre d'étudiants, passés de 400 000 environ à 2 millions. Cependant, au vu du résultat des élections de 2007, il apparaît que les perceptions face aux changements et à l'ouverture sont plutôt négatives. Au niveau des politiques régionales, des fonds importants sont mis à disposition par l'UE, ce qui permet de les renforcer, même si le manque d'habitude des programmes européens rend leur utilisation relativement complexe : un équilibre est encore à trouver entre utiliser les subventions rapidement et entièrement ou efficacement, au risque d'avoir dans un premier temps moins de projets mais en agissant de manière plus efficace sur les inégalités. Cependant, de plus en plus, la Pologne est confrontée aux mêmes enjeux que le reste de l'Europe, dans le cadre de la mondialisation.

III / Le rôle de l'UE pour le progrès social, dans le cadre de la mondialisation

L'enjeu majeur pour l'UE est de réconcilier l'Europe sociale avec la mondialisation, qui est un enjeu complexe, avec des implications à de nombreux niveaux. En particulier, elle tient à en souligner les effets positifs, notamment sur le marché extérieur de l'UE et sa balance commerciale. Elle considère en effet que le phénomène de mondialisation n'est pas en soi négatif, il pourrait même permettre de renforcer le modèle social européen, si l'on réussit à développer de meilleures synergies entre performances économiques, environnementales mais aussi sociales. Cependant, cela implique que l'UE soit capable de se réformer et de s'adapter de manière continue, le monde actuel étant en constante mutation, ce qui actuellement se fait au détriment d'une partie de la population, considérée comme les sacrifiés de la mondialisation, au nom d'un progrès global. Il est pourtant capital que les plusieurs millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté voient leur situation s'améliorer. Pour cela, l'UE devrait se reposer sur les valeurs qui l'ont fondée et développer une réelle politique sociale concertée entre tous les États membres, pour une Europe sociale moderne et solidaire, mais aussi juste et équitable. Si l'intégration économique de l'Europe se poursuit, avec la libéralisation du secteur des services, la réflexion politique et sociale n'a pas suivi ces avancées, ce qui produit un déséquilibre important au sein de l'UE, en faveur de la première, ce qui est source de tensions, comme l'ont montré les derniers arrêts de la Cour de Justice évoqués en introduction. Ce n'est qu'en développant une politique coordonnée que l'UE pourra faire de la mondialisation une source d'opportunités supplémentaires.

Dans l'état actuel des choses, elle ne dispose que de quelques outils et de peu de compétences en matière sociale, intégrés au sein d'un Agenda social européen. Dans la mesure où les politiques sociales sont décidées et mises en œuvre au niveau national et que la Commission n'a pas de compétence en la matière, son rôle dans ce domaine est surtout incitatif. Cependant, le dialogue social ou les financements communautaires sont de réels instruments et elle peut également faire des propositions de législation spécifique, comme par exemple pour lutter contre les discriminations. De plus, des efforts importants sont faits pour tendre vers une harmonisation des législations et une plus grande cohésion territoriale.

Pour cela, l'UE favorise les échanges de bonnes pratiques entre États membres et s'appuie sur les importants fonds de la politique régionale, ainsi que sur des programmes spécifiques. En particulier, depuis 2000, une Méthode Ouverte de Coordination (MOC) a été mise en place sur les questions sociales, d'abord en ce qui concerne l'inclusion sociale, puis pour les systèmes de retraite et enfin les soins de santé. Cette méthode permet à la Commission de proposer de grandes lignes directrices générales communes, à partir desquelles chaque État membre établit un plan pour atteindre les objectifs définis dans ces trois domaines. Ensuite, un rapport est fait des avancées par rapport aux objectifs dans chaque pays et les bonnes pratiques identifiées sont diffusées, l'idée étant que l'évaluation par les pairs incite les « mauvais élèves » à faire davantage d'efforts pour rattraper les meilleurs. Ce système a cela de positif qu'il favorise une harmonisation à minima des politiques mises en œuvre et fait tendre l'UE vers un modèle social unique. Cependant, il reste un outil incitatif et ne peut remplacer une réelle politique commune en matière sociale.

Pour revenir sur l'Agenda social européen, cette année, au mois de juillet, la Commission a adopté un agenda renouvelé pour 2008–2009, qui prend particulièrement en compte les enjeux de la mondialisation et définit ses priorités pour la période, en attendant un réexamen en 2010, en même temps que celui de la stratégie de Lisbonne. Sept domaines ont été considérés comme prioritaires :

- ***Les enfants et les jeunes*** : dans ce domaine, la Commission européenne prévoit une proposition pour le développement de la MOC jeunesse, ainsi qu'une approche plus générale en ce qui concerne la pauvreté des enfants ;
- ***L'investissement dans le capital humain, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, l'acquisition de nouvelles compétences*** : dans ce domaine, la Commission européenne prépare une étude sur les besoins en compétences et main d'œuvre jusqu'en 2020, l'actualisation de la MOC en matière d'éducation et de formation ainsi qu'une communication sur le multilinguisme ;
- ***La mobilité*** : la Commission européenne souhaite continuer à encourager la mobilité ;

- ***Vivre plus longtemps et en meilleure santé*** : c'est dans ce domaine que les objectifs sont les plus nombreux. En effet, la Commission européenne prépare une directive et une recommandation relatives aux soins de santé dans un cadre transfrontalier, un rapport pour 2009 sur le vieillissement et les dépenses publiques, des Communications sur les inégalités dans le domaine de la santé mais aussi sur la sécurité des patients et la qualité des services de santé ainsi que sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins d'une population vieillissante et un livre vert sur le personnel du secteur de la santé au sein de l'UE. Enfin, elle financera la recherche sur l'utilisation des TIC pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées ;
- ***La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*** : la Commission européenne prévoit une recommandation sur l'inclusion active, un engagement fort pendant l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une réorganisation et extension du programme d'aide alimentaire, ainsi que des initiatives pour réduire la facture numérique ;
- ***La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des sexes*** : dans ce domaine, la Commission européenne propose une directive visant à lutter contre les discriminations en-dehors du cadre du travail et une évaluation des outils existants. Elle travaillera également au renforcement de l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux et fera des propositions législatives pour favoriser la conciliation entre vie privée et professionnelle ;
- ***Les opportunités, l'accès et la solidarité au niveau mondial*** : enfin, dans une perspective plus globale, la Commission européenne invite les États membres à respecter les engagements pris avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier en ce qui concerne le travail décent et continue à encourager la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Ainsi, on le voit, à travers l'Agenda social, l'UE cherche à encourager au maximum les États membres à travailler dans des domaines particuliers, même si elle a clairement un rôle d'impulsion et de soutien plutôt que d'action réelle.

Conclusion

Si l'Europe sociale possède déjà quelques outils pour favoriser une harmonisation des politiques sociales et tendre vers un modèle social unique, cela reste donc insuffisant : pour faire de la mondialisation un réel progrès, il n'est pas possible de faire l'économie d'une politique sociale concertée au niveau européen.

Cependant, la volonté fait encore défaut, alors même que le système actuel a montré ses limites et que les inégalités se creusent. Il devient donc urgent de faire un réel choix politique pour l'avenir en agissant de manière proactive en faveur de la cohésion sociale, même si du fait des différences existant entre les 27 États membres, une telle perspective ne va pas sans poser un certain nombre de difficultés.